



**CONSULTATIONS PUBLIQUES ET  
RÉSOLUTIONS MUNICIPALES**

---



**MUNICIPALITÉ :** Pabos Mills**DOSSIER :** Q00500**Dossier MTQ :** 20-3172-7802B**PROJET :** Reconstruction de la route 132  
Secteur Newport/Pabos Mills**RÉUNION NO :** S/O**GENRE DE RÉUNION :** Consultation publique**DATE DE LA RÉUNION :** 13 janvier 2004**HEURE :** 19 h 00**ENDROIT :**

Présences : 50 résidants ainsi que

M. Jean-Louis Loranger, ing., directeur MTQ  
M. Charles Blais, ing., chargé de projet MTQ  
M. Claude Cyr, maire, Ville de Chandler  
M. Réjean Chouinard, conseiller de quartier, Chandler  
M. Philippe Berger, dir. environ. et urbanisme, Chandler  
M. Claude Thivierge, T.Sc.A., GENIVAR  
M. Sylvain Miville, ing., GENIVAR

**COPIES :** Aux personnes présentes

et

**BUT DE LA RÉUNION :** Consultation publique**COMPTE RENDU PRÉPARÉ PAR :** Claude Thivierge, T.Sc.A.

ARTICLE NO	RAPPORT	ACTION PAR
1.0	<p><b>MOT DE BIENVENU</b></p> <p>M. Claude Cyr, maire de Chandler, souhaite la bienvenue aux contribuables et présente les intervenants du ministère des Transports et de GENIVAR.</p>	
2.0	<p><b>PRÉSENTATION DU PROJET</b></p> <p>Après distribution d'un document préparé par Monsieur Blais sur le déroulement de la rencontre, ce dernier complète l'information sur la description et la justification du projet et plus particulièrement sur les deux variantes A-1 et B-3 dans la partie centrale de Pabos Mills.</p> <p>Monsieur Loranger complète la présentation du projet en expliquant le cheminement de l'étude d'impact environnementale requise pour ce projet ainsi que la vocation de la route 132 qui doit, en plus de satisfaire les riverains de la route, considérer les autres utilisateurs de la route tels que les camions, touristes et autres résidents.</p> <p>Monsieur Loranger complète l'information aux contribuables en discutant de tout le processus relié à l'expropriation tels que les acquisitions, les déplacements et les dommages.</p> <p>En terminant la présentation, Monsieur Loranger mentionne que les contribuables peuvent poser toute question pertinente et que tout cas particulier pourra être discuté privément suite à la période de questions.</p> <p><b>PÉRIODE DE QUESTIONS/COMMENTAIRES</b></p> <p>1. Monsieur Lantin - Dans l'éventualité où la route 132 dans la partie centre serait cédée, est-ce que le Ministère installerait un trottoir?</p> <p>Monsieur Loranger mentionne que le trottoir représente un équipement municipal et que normalement les coûts sont assumés par la Ville; cependant, des négociations peuvent avoir lieu tant par le BAPE que par les résidents via la Ville pour installer un trottoir.</p> <p>2. Monsieur Smith – Si le tracé proposé est dans le corridor actuel, y aura-t-il un trottoir pour assurer la sécurité des piétons?</p> <p>Normalement, quand le Ministère exécute des travaux dans une emprise existante et qu'il y a un trottoir, ce dernier est reconstruit par le Ministère.</p> <p>3. M. Daniel Morin – Est-ce qu'il y aura 2 études environnementales pour ce projet?</p> <p>Non, il y aura une étude pour le projet global même si le projet était réalisé en deux parties.</p>	
3.0	<p>4. M. Daniel Morin</p> <p>Monsieur Morin mentionne que la route devrait être reconstruite dans le corridor actuel.</p>	

ARTICLE NO	RAPPORT	ACTION PAR
	<p>5. Monsieur Smith demande le coût d'entretien au kilomètre pour les routes qui seraient cédées.</p> <p>Les intervenants n'ont pas de réponse précise pour le secteur concerné; cependant, les coûts sont fonction des secteurs et du niveau d'entretien souhaité. D'une façon générale, pour le MTQ, les coûts d'entretien pour la période hivernale varient de 3 000 \$ à 7 00 \$ du kilomètre.</p> <p>6. Monsieur Ayot – Pour la variante B-3 (contournement), est-ce que les travaux seront réalisés sur des lots publics ou privés?</p> <p>Sur des lots privés.</p> <p>7. Est-ce que la valeur des maisons va diminuer?</p> <p>Bien que nous ne soyons pas des experts, nous ne croyons pas que la valeur des propriétés sera inférieure bien que ça puisse être relatif dans certains cas.</p> <p>8. M. Jean-Luc Tremblay – Est-ce que l'intersection donnant accès à la base de plein-air et au Bourg de Pabok sera aménagée pour que tous les types de véhicules puissent y accéder?</p> <p>Lors de l'élaboration des plans et devis définitifs, tous les types de véhicules utilisant la route seront considérés.</p> <p>9. Monsieur Lantin</p> <p>Le commentaire de Monsieur Lantin est à l'effet que le tracé dans la route actuelle (variante A-1) est meilleur.</p> <p>10. Monsieur Cyr – Quel sera l'échéancier de réalisation des travaux?</p> <p>Pour la construction de la route, 2 ans et pour l'étude environnementale, environ 3 ans.</p> <hr/> <p>Claude Thivierge, T.Sc.A.</p>	



**MUNICIPALITÉ :** Pabos Mills

**DOSSIER :** Q00500

**Dossier MTQ :** 20-3172-7802B

**PROJET :** Reconstruction de la route 132  
Secteur Newport/Pabos Mills

**RÉUNION NO :** S/O

**GENRE DE RÉUNION :** Consultation publique

**DATE DE LA RÉUNION :** 12 janvier 2004

**HEURE :** 19 h 00

**ENDROIT :**

Présences : 50 résidants ainsi que

M. Jean-Louis Loranger, ing., directeur MTQ  
M. Charles Blais, ing., chargé de projet MTQ  
M. Claude Cyr, maire, Ville de Chandler  
M. Réjean Chouinard, conseiller de quartier, Chandler  
M. Philippe Berger, dir. environ. et urbanisme, Chandler  
M. Claude Thivierge, T.Sc.A., GENIVAR  
M. Sylvain Miville, ing., GENIVAR

**COPIES :** Aux personnes présentes

et

**BUT DE LA RÉUNION :** Consultation publique

**COMPTE RENDU PRÉPARÉ PAR :** Claude Thivierge, T.Sc.A.

ARTICLE NO	RAPPORT	ACTION PAR
<p>1.0</p> <p>2.0</p> <p>3.0</p>	<p><b>MOT DE BIENVENU</b></p> <p>M. Claude Cyr, maire de Chandler, souhaite la bienvenue aux contribuables et présente les intervenants du ministère des Transports et de GENIVAR.</p> <p><b>PRÉSENTATION DU PROJET</b></p> <p>Après distribution d'un document préparé par Monsieur Blais sur le déroulement de la rencontre, ce dernier complète l'information sur la description et la justification du projet dans sa totalité et plus particulièrement du tronçon ouest, soit entre la route Cyr à Newport et le lac Blanc à Pabos Mills.</p> <p>Monsieur Loranger complète la présentation du projet en mettant l'accent sur le processus à suivre avant l'élaboration des plans et devis définitifs tels que l'étude d'impact environnemental, tant pour les aspects techniques, économiques qu'humains ainsi que les délais nécessaires à ces consultations. Monsieur Loranger explique également le cheminement lorsque le Ministère doit acquérir des superficies de terrains ou des propriétés ainsi que les droits de ces contribuables lors de ces situations.</p> <p>En terminant la présentation, Monsieur Loranger mentionne que les contribuables peuvent poser toute question pertinente et que tout cas particulier pourra être discuté privément après la période de question.</p> <p><b>PÉRIODE DE QUESTION</b></p> <p>1. M. Ronald Huard</p> <p>Monsieur Huard mentionne être en accord avec le tracé proposé pour le secteur ouest.</p> <p>2. Une dame demande s'il est possible de se construire dans le tracé à l'extérieur de l'emprise actuelle</p> <p>Monsieur Loranger confirme qu'aucune construction ne sera possible dans les secteurs de non-accès, mais que lors de l'expropriation, le Ministère tient compte monétairement de ce fait.</p> <p>3. M. Luc Gionest demande si des accès peuvent être aménagés pour les terrains (sans construction) afin d'accéder sur leur lot</p> <p>Monsieur Loranger répond que le service d'expropriation dédommage le propriétaire dans l'éventualité où aucun accès n'est permis.</p>	
	<p>4. M. Luc Gionest demande qui assume les coûts d'entretien des rues existantes qui seront cédées après la réalisation du projet</p> <p>Monsieur Loranger répond que d'une façon générale, le Ministère remet les</p>	



ARTICLE NO	RAPPORT	ACTION PAR
	<p>routes dans un état acceptable et que l'entretien devient la responsabilité de la municipalité.</p> <p>5. Monsieur Blais demande qui seront les évaluateurs qui réaliseront le travail d'expropriation</p> <p>Monsieur Loranger mentionne que pour le Ministère, les évaluateurs peuvent provenir du gouvernement ou de l'entreprise privée advenant un surplus de travail de leurs employés; quant aux contribuables, chaque intervenant choisit son propre évaluateur agréé et les coûts sont assumés par le Ministère.</p> <p>6. Monsieur Blais demande également si les dépendances sont également expropriées (garage, remise, etc.)</p> <p>Monsieur Loranger répond que «oui».</p> <hr/> <p>Claude Thivierge, T.Sc.A.</p>	



Newport, le 03 Mars 1998

**COPIE DE RÉSOLUTION**

**MUNICIPALITÉ DE NEWPORT  
M.C.R. PABOK**

A une séance régulière tenue Lundi le 02 Mars 1998 à laquelle est présent son honneur le Maire Monsieur Gaston Fullum et les conseillers suivants :

Monsieur René Castilloux	Monsieur Luc Legresley
Monsieur Denis Beauchamp	Monsieur Jean-Rock Albert
Monsieur Guy Duguay	Monsieur Jean-Yves Hamel

formant quorum sous la présidence du maire.

G. Walter Smith, secrétaire-trésorier est aussi présent.

**N. Dossier:** 9.12.3 Reconstruction de la Route 132  
**Sujet:** Secteur Pont-Rivière Anse-aux-Canards  
**Objet:** Appui à la programmation du Ministère  
**Réf:** Résolution #25-02-98 Mun. De Pabos Mills  
**No.résolution:**020398-7

**Attendu que** la direction régionale du ministère des Transports dans une lettre datée du 21 janvier 1998, exprime sa position et propose sa programmation quant à la réfection de la Route 132 du secteur Newport Pointe à l'église de la Municipalité de Pabos Mills;

**Considérant** le libellé de la résolution numéro 25-02-98 de la Municipalité de Pabos Mills par laquelle la Municipalité accepte la position et la programmation du ministère;

**A ces motifs,**

**Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Hamel  
Appuyé par Monsieur le conseiller Luc Legresley**

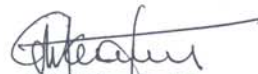
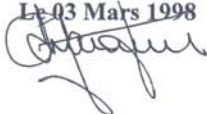
**Résolu unanimement**

**Que** la municipalité de Newport accepte la proposition du ministère des Transports dans une lettre du 21 janvier dernier dans la mesure où la partie de la route 132 actuelle que le ministère des Transports reléguera à la municipalité lui soit remise dans un état satisfaisant;

**De plus** la municipalité de Newport assure le ministère des Transports du Québec de son entière collaboration dans le dossier et se réjouit de la célérité dont fait preuve monsieur le Ministre à corriger les points noirs de la route 132.

**Que** la municipalité de Newport appuie la position de la municipalité de Pabos Mills telle qu'exprimée dans sa résolution numéro 25-02-98.

Vraie copie conforme  
Donné à Newport,  
Le 03 Mars 1998



G. Walter Smith  
Secrétaire-trésorier



Municipalité  
de Pabos Mills

Pabos Mills, le 16 février 1998

**Copie de résolution**

**MUNICIPALITÉ DE PABOS MILLS**

A une session ordinaire, tenue le 03 février 1998 et à laquelle sont présents son honneur le maire suppléant Hermel Cormier et les conseillers suivants:

Réjean Chouinard  
Pierre Duguay  
Gérald Wagner  
Brian Hunt  
Gratien Grenier

formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Raymond Cyr, secrétaire-trésorier est aussi présent.

25-02-98

**RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 132**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Pabos Mills accepte la proposition du ministère des Transports dans une lettre du 21 janvier dernier dans la mesure où la partie de la route 132 actuelle que le ministère des Transports relèguera à la municipalité lui soit remise dans un état à la satisfaction de la municipalité. Aussi, considérant que le tracé corrigé emprunterait une partie du corridor de la route 132 actuelle entre la route Olsen (entrée Ouest) et les travaux réalisés en 1997 par votre ministère (Baie St-Hubert), où des services municipaux sont existants, la municipalité serait disposée à assumer la maîtrise d'oeuvre de la préparation du projet, en conformité avec son plan d'urbanisme, les exigences du ministère et les attentes de la population. De plus, la municipalité de Pabos Mills assure le ministère des Transports du Québec de son entière collaboration dans le dossier et se réjouit de la célérité dont fait preuve monsieur le Ministre à corriger les points noirs de la route 132.

**VRAIE COPIE CONFORME**

  
Raymond Cyr  
Secrétaire-trésorier

**DONNÉE À PABOS MILLS, le 16 février 1998**



Municipalité  
de Pabos Mills

Pabos Mills, le 3 novembre 1997

Copie de résolution

**MUNICIPALITÉ DE PABOS MILLS**

A une session extraordinaire, tenue le 28 octobre 1997 et à laquelle sont présents son honneur le maire Claude Cyr et les conseillers suivants:

Réjean Chouinard  
Gérald Wagner  
Hermel Cormier  
Brian Hunt  
Gratien Grenier

formant quorum sous la présidence du maire.

Raymond Cyr, secrétaire-trésorier est aussi présent.

**196-10-97**

**RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 132**

**Considérant** le volume impressionnant de circulation dans le secteur de Pabos Mills;

**Considérant** les nombreux accidents occasionnés par les deux courbes imposantes à l'ouest de la municipalité;

**Considérant** que la municipalité accepte dorénavant le tracé proposé par le ministère des Transports du Québec dans ledit secteur;

**Considérant** la belle "obsession" du Ministre des Transports de corriger dans les meilleurs délais les "points noirs" de la route 132;


**Considérant** que le pire secteur de la route 132 à l'intérieur de la M.R.C. Pabok se situe précisément à l'ouest de Pabos Mills;

**Considérant** qu'après correction de ce tronçon, la population de la M.R.C. Pabok et les usagers de la route en général pourront enfin dire que la route nationale, route 132, est d'une qualité et d'une fiabilité on ne peut plus acceptable.

**Considérant** les appuis, dans le présent dossier, les députés Guy Lelièvre et Marcel Landry, de même que l'appui de la Municipalité de Newport;

**En conséquence**, sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Pabos Mills demande au Ministre des Transports du Québec de prioriser, dès à présent, les travaux nécessaires à la correction du tronçon (secteur ouest) de la Municipalité de Pabos Mills.

**VRAIE COPIE CONFORME**

  
Raymond Cyr  
Secrétaire-trésorier

**DONNÉE À PABOS MILLS, le 3 novembre 1997**

151, route 132, Pabos Mills (Québec) G0C 2J0  
Tél. : (418) 689-3523 • Téléc. : (418) 689-4664



Newport, le 09 Février 1994

COPIE DE RESOLUTION

CORPORATION MUNICIPALE DE NEWPORT

A une séance régulière tenue le 07 Février à laquelle est présent son honneur le maire M. Gaétan Delarosbil et les conseillers suivants:

Mme. Stella Levesque	M. Jean-Pierre Vibert
M. Jean-Paul Brousseau	M. Jean-Charles Duguay
Mme. Lorraine Blanchard	M. Jean-Yves Hamel

formant quorum sous la présidence du maire.

G. Walter Smith, secrétaire-trésorier est aussi présent.

**N. DOSSIER:** 9-12-3 RECONSTRUCTION ROUTE 132 NEWPORT-EXTREMITE EST (CHAINAGES 110 + 00 A 130.+00)

**CONSIDERANT** que la courbe du pont de l'Anse-aux-Canards représente un réel danger pour la circulation routière;

**CONSIDERANT** que de nombreux accidents y ont eu lieu au cours des années;

**CONSIDERANT** que le tracé futur de la route 132 dans ce secteur a prévu une correction sérieuse à cet endroit précis;

**CONSIDERANT** que la reconstruction de la route 132 dans ce secteur n'est pas pour demain;

**CONSIDERANT** la résolution numéro 27-02-94 de la Corporation municipale de Pabos-Mills à ce sujet;

**IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER JEAN-PAUL BROUSSEAU  
APPUYE PAR M. LE CONSEILLER JEAN-YVES HAMEL**

**RESOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Newport demande au Ministre des Transports du Québec de prioriser la reconstruction du tronçon de route 132 situé à l'extrémité Est du territoire de Newport en joignant l'extrémité Ouest du territoire de la municipalité de Pabos Mills et localisé par les chainages 110+00 à 130+00.

VRAIE COPIE CONFORME  
DONNE A NEWPORT,  
LE 09 FEVRIER 1994



G. Walter Smith  
Sec. trésorier